

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 14 octobre 1911

No 10

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 145. — Les Quarante-Heures de la semaine, 145. — Les catholiques à la Chambre des Communes, en Angleterre, 146. — Notes diocésaines, 146. — Le « Miscellaneorum Liber » (suite), 147. — La vocation, 154. — Bibliographie, 159.

Calendrier

15	DIM.	b	XIX apr. Pent. et III Oct. Pureté de la B. V. M., <i>dbl. maj.</i> Kyr. de la Ste Vgs. II Vêp., mém. du suiv., de Ste Thérèse (II Vêp.) et du dim.
16	Lundi	b	S. Gérard Majella, confesseur.
17	Mardi	b	B. Marguerite-Marie-Alacoque, vierge.
18	Mercur.	r	S. Luc, évangéliste, 2 cl.
19	Jeudi	b	S. Pierre d'Alcantara, confesseur.
20	Vend.	b	S. Jean de Canti, confesseur.
21	Sam.	r	Ste Ursule et ses Stes Compagnes, martyres.

Les Quarante-Heures de la semaine

15 octobre, Saint-Ferréol. — 16, Saint-Lazare. — 17, Saint-Agapit. — 18, Saint-Alban. — 19, Sainte-Foy. — 20, Saint-Malachie.

Les catholiques à la Chambre des Communes, en Angleterre

Les élections partielles qui ont eu lieu dans ces derniers temps ont amené à la Chambre des Communes deux catholiques de plus, le major Sykes et le baron de Forest. Celui-ci est le neveu et l'héritier du baron Hirsch, l'ami milliardaire d'Edouard VII. L'oncle était juif, mais le neveu est catholique. Le baron de Forest avait posé sa candidature à West Ham, l'élection de M. Masterman, sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, ayant été annulée par les tribunaux. L'« Alliance protestante » et d'autres sectaires avaient vivement combattu la candidature du baron. « Voulez-vous être représentés par un païste ? » demandaient-ils aux électeurs. Malgré ces excitations, le baron de Forest fut élu avec une majorité beaucoup plus forte que M. Masterman, qui était pourtant très populaire dans la circonscription. Cette élection porte à dix le nombre des députés catholiques anglais ; si on ajoute à ce chiffre les 74 représentants de l'Irlande, on arrive à un total de 84 membres catholiques dans la Chambre des Communes, — soit plus du huitième de l'Assemblée.

(*La Croix*, Paris.)

F. DE BERNHARDT.

Notes diocésaines

Dimanche, S. G. Mgr l'Archevêque était à Saint-Casimir, et a donné la Confirmation à un grand nombre d'enfants.

Dimanche, S. G. Mgr l'Auxiliaire a fait la bénédiction, à Saint-Tite, d'un drapeau de la Ligue du Sacré-Cœur.

S. G. Monseigneur Roy est maintenant l'aumônier directeur de l'Union régionale de l'A. C. J. C. (section de Québec).

Le 6 octobre, premier Vendredi du mois, S. G. Monseigneur l'Archevêque assista à l'heure d'adoration du soir, à la chapelle des RR. PP. Jésuites, et présida à la bénédiction du Saint-Sacrement. C'était l'anniversaire de l'établissement de l'Heure Sainte dans cette chapelle, pour les hommes et les jeunes gens.

Le dimanche 1^{er} octobre, S. G. Mgr l'Auxiliaire avait béni le nouveau couvent de Saint-Léon de Standon, et commencé la prédication d'un triduum de Tempérance.

Samedi, le 7 octobre, ont eu lieu, à Saint-Sauveur, les funérailles solennelles de feu M. L.-A. Dion, ancien curé de Stadacona. Un grand nombre de prêtres et de fidèles y ont assisté. M. l'abbé Gosselin, supérieur du Séminaire, a célébré le service funèbre, et S. G. Mgr l'Auxiliaire a présidé l'absoute.

Les principales dates de la vie du prêtre défunt sont les suivantes :

M. l'abbé Louis-Albert-Jonas Dion naquit à Saint-Sauveur de Québec, le 3 avril 1864, de Narcisse Dion et de Marcelline Martineau. Il fit ses études au Séminaire de Québec, et fut ordonné prêtre, le 30 mai 1890, par S. E. le cardinal Taschereau. Il fut successivement vicaire à Saint-Côme, à Saint-Casimir et à l'île aux Grues. De 1891 à 1892, il fut desservant de Saint-Roch des Aulnaies, puis vicaire à Sainte-Julie de Somerset, de 1892 à 1893. En 1893, il fut nommé curé de Saint-Damase, où il demeura jusqu'en 1898; de 1898 à 1903, il fut curé de Saint-Gilbert, où il a terminé l'intérieur de l'église; en 1903, il fut nommé à Saint-Zéphirin de Stadacona, qu'il a quitté depuis à peine un mois.

Le R. P. Dagnaud, l'ancien provincial des Eudistes, et attaché maintenant à la résidence de Rogersville, N.-B., vient de passer quelques jours à l'Archevêché. Durant ce séjour, le Révérend Père a préparé l'établissement, auprès de Québec, d'une maison des Eudistes.

Le « Miscellaneorum Liber »

UN TÉMOIN DES TEMPS HÉROÏQUES DU CANADA

(Suite.)

4° J'ai dit plus haut que les extraits de l'Analyse publiés dans la plaquette, ci-dessus indiquée, du P. Jones, et la copie qui se trouve à l'Archevêché ne sont malheureusement pas des pièces auxquelles on puisse se fier. En voici la preuve — me bornant, pour l'édifier, à conférer les deux dernières pages

de l'Analyse de Chicoutimi avec ces extraits et cette copie. — Dans la copie des archives de l'Archevêché, faite d'après celle que possédait le P. Jones, je relève pour ces deux pages, 29 altérations, omissions ou additions. — A la page 21 de la brochure du P. Jones, se trouve reproduite la *dernière page* (29) de l'Analyse de Chicoutimi sous ce titre : « Liste de Français nommés dans les actes du P. Laure comme pères et mères, parrains et marraines des enfants, etc. » Ce titre est celui de l'*avant-dernière page* (28) de l'Analyse, excepté qu'on y a remplacé, par le nom du P. Laure, ceux des PP. Crepieul, Fabvre et Chardon ; excepté aussi que l'« etc. » de la fin n'existe pas dans l'original. Mais la page 29 de l'Analyse, reproduite par le P. Jones, a pour seul titre ce qui suit : « Français mentionnés par le P. Laure. » Quoi qu'il en soit de la translation des termes du titre de la page 28 à celui de la page 29, je relève dans cette Liste, publiée par le P. Jones, 18 variantes du texte original. Quelques-unes de ces variantes ne laissent pas d'être assez importantes : par exemple, trois fois *Durocher* pour Desroches ; trois *René* pour Remi ; *Fs Lalande des Isles*, pour Fs Lalande des 7 Isles ; etc. — Il est à remarquer que les inexactitudes de la Liste imprimée dont je parle ici se trouvent aussi dans la copie manuscrite de l'Archevêché laquelle a été faite, à ce que l'on m'assure, plus haut par M. l'abbé, B.-Ph. Garneau, alors secrétaire de l'Archevêché, sur la copie que le P. Jones avait reçue de Chicoutimi ou sur la *copie de cette copie* que le Révérend Père avait fait faire pour son usage : cette dernière pièce, qui appartient aux archives du Collège Sainte-Marie, de Montréal, je l'ai aussi sous les yeux, et j'y trouve les mêmes errements que sur la copie de l'Archevêché.

Comment le P. Jones, un spécialiste aussi avisé en histoire, a-t-il pu livrer au public sérieux un document émaillé de telles inexactitudes ? — Et encore, je n'ai examiné les extraits qu'il a publiés qu'en ce qui concerne les deux dernières pages du manuscrit original. — Tout s'expliquera, je pense, si l'on considère : 1° que le révérend Père n'a pas vu lui-même cet original ; 2° qu'il n'a pu que se fier pleinement à l'exactitude de la copie qu'il en avait reçue et qui se terminait par le témoignage que voici : « Copie certifiée exacte. Amb. Fafard, ptre,

Sup^r Sém^r Chicoutimi.» La bonne foi de feu M. Fafard ne pouvant absolument pas être mise en doute, il faut croire qu'il n'a donné un pareil certificat que de confiance, sans confronter la copie avec l'original, et parce qu'il n'a seulement pas songé que son copiste avait pu mal copier.

Ce long exposé d'un sujet peu important fera voir au lecteurs, en tout cas, qu'en fait de science, historique ou autre, l'on ne saurait prendre trop de précautions pour éviter toutes causes d'erreur; il devra aussi empêcher que plus tard on n'accorde le moindre crédit, sans bénéfice d'inventaire, soit aux copies de l'Analyse de Chicoutimi, soit surtout à ce qui en est reproduit dans les 22 premières pages de la brochure du P. Jones, et qui, ainsi que je l'ai démontré plus haut, ne mérite pas d'être appuyé de la grande autorité de l'archiviste du Collège Sainte-Marie.

II. — « Le *Miscellaneorum Liber* »

DESCRIPTION DU REGISTRE

Il est temps, après avoir beaucoup parlé des copies de l'Analyse qui existent à Québec et à Montréal, de donner enfin quelques détails sur le registre lui-même, intitulé — vraisemblablement, ainsi qu'en fait foi l'écriture, — par le P. de la Brosse : *Miscellaneorum Liber*.

D'abord, le cahier est un petit in-4°, de papier assez grossier, solidement relié et couvert en parchemin plus ou moins noirci par le temps. Lorsqu'on réfléchit aux déplacements auxquels il a été soumis durant plus de deux siècles, et aux conditions dans lesquelles il a fait ces voyages, on n'est pas surpris de voir qu'il paye si peu de mine.

Comme il est inscrit au commencement et à la fin du cahier, le don en a été fait aux missionnaires, en 1686, par une Dame Le Carlier : ce qui, sans doute, est tout ce que l'on connaît de cette personne charitable; et par où l'on voit qu'en certains cas il faut vraiment peu de chose pour arriver à l'immortalité.

En dedans de la première couverture, on voit l'inscription : « 1836 — J. M. J. » Ainsi qu'on a lu au commencement de ce travail, c'est l'auteur de l'Analyse de Chicoutimi qui a mis cette inscription sur le registre, « pour le reconnaître, plus

certainement, dit-il, et confronter ces extraits s'il était nécessaire par la suite.»

Le cahier a 180 pages. A la première page, en dessous du titre *Miscellaneorum Liber*, on voit l'inscription suivante, qui est bien de l'écriture du P. de la Brosse : «Ejus index ad calcem folio 173, positus est a J. B. de la Brosse hujus Missionis in Domini Regii (1) stationibus Pastore — qui singula, quæ quidem reperit, calculo arithmetico annotavit folia, ut facilius per indicem inveniantur quæsitâ.»

La première date inscrite dans le cahier, après celle (1686) du don de Mme Le Carlier, est de 1691 ; et la plus récente — celle de la première communion de Jean-Paul Amisku, à Tadoussac (2) — est de 1780.

CE QUE CONTIENT LE REGISTRE

Les divers sujets : liste des baptêmes, des confirmations, des mariages, des sépultures, noms des bienfaiteurs, journal des missionnaires, tout cela est placé par sections, en diverses parties du volume ; et c'est probablement pour signaler l'espèce de fouillis qui en résulte, que le P. de la Brosse a mis le titre original que voici à la table des matières qu'il a écrite à la fin du registre : « Index rerum in hac *sylva* contentarum.»

Comme, assurément, il n'y avait pas de loi qui obligeât les missionnaires des 17^e et 18^e siècles à déposer chez les protonotaires des districts judiciaires — lesquels d'ailleurs n'étaient pas encore inventés — un double des registres de l'état civil, ces listes des baptêmes, mariages et sépultures, pour la région du Domaine du Roi, sont des documents uniques. Et si l'on n'avait pas enfin retrouvé ce *Liber Miscellaneorum*, je me demande avec inquiétude comment l'on pourrait prouver, par exemple,

(1) D'après une relation du P. Laure (datée de Chicoutimi le 13 mars 1730, et publiée dans la brochure déjà citée du P. Jones), le *Domaine du Roy* comprenait toute la profondeur de la côte du nord, et s'étendait depuis le bas de l'île aux Couëres jusqu'aux Sept-Îles. Il ne comptait que 4 postes solidement établis : Tadoussac, Chekoutimi, les Îlets-Jérémie ou Papi'-achois, et la Rivière-Moisy.

(2) De tout temps le *Soleil*, de Québec, a écrit *Tadoussac*, comme il est aussi d'usage général, je crois, en langue anglaise. Sur l'*Événement*, de Québec, j'ai aussi trouvé cette orthographe le 26 septembre 1911, pour la première fois. Or, dans tous les actes des missionnaires du 17^e et du 18^e siècle, *Tadoussac* est toujours écrit avec deux *s*, et cette manière est évidemment la seule qui soit à maintenir.

que le Père de Crépieul a baptisé dans la chapelle du Lac Saint-Jean, le 28 juin 1694, Pierre, âgé de trois mois, et fils de M. Joseph Negak8echit et de son épouse Mme Anne Tetabenok8enpats, les parrain et marraine étaient M. Pierre LeMoigne et Mme Louise Pit8sk8en. — De même, on ne saurait trouver ailleurs la preuve que, le 12 juillet 1721, dans la chapelle de Chicutimi, le P. Laure a béni, *coram multis testibus*, comme il en fait la remarque le mariage du Sr Charles Sa8aban8n avec Dme Vve Marie-Joseph Misk8t. — Je ne donne d'ailleurs pas d'autres renseignements sur tous ces baptêmes, mariages, etc., de crainte de soulever je ne sais quels litiges touchant les héritages et successions de telles ou telles familles montagnaises d'il y a deux siècles.

LISTES DES DONS FAITS POUR LES MISSIONS

La partie la plus intéressante du *Liber Miscellaneorum*, ce sont, d'abord, les listes des dons offerts pour les missions. Il y a trois de ces listes. — La première que l'on rencontre, dressée par le P. J.-B. Maurice, s'étend de 1740 à 1743. J'en extrais seulement les passages que voici :

« Le Frère Duval, jésuite à Québec, m'a fait présent d'une belle image de Ste Anne, que j'ai mise dans la petite chapelle de Tadoussac, à cause de la dévotion que les Tadoussaciens paraissent avoir pour cette grande Sainte.— *Nota*. Si jamais on bâtit à Tadoussac une petite chapelle dans les formes, je crois qu'il sera à propos de la dédier à Ste Anne, pour empêcher les sauvages de ce poste et des autres d'aller courir, sous prétexte d'aller honorer Ste Anne dans son église, au-dessus de Saint-Joachim. Ces sortes de courses et de voyages sont pour eux, à ce que je pense, des occasions de dérangement. » A la fin de cette première liste, on lit ce qui suit. « 1745. Le Frère Duval a fait présent au P. Maurice d'un Tableau de 4½ pieds de haut, représentant saint François-Xavier, que j'ai envoyé l'année suivante à Chek8timi. Coquart. » Que sont devenus ce tableau et cette image, dons du Frère Duval ? — La deuxième liste, 1702-1726, a pour titre : « Benefactores Missionis Tadoussac. ab anno 1702. » On voit là mentionnés, comme dons d'un M. Brorard : « 6 grosses chandelles pour le salut, etc., pain béni presque tous les dimanches, etc. » ; et, au nom de « Madame l'Intendant, » ce qui suit : « 3 douzaines de chapelets d'os

rougis, et 3 douzaines au R. P. André. — La troisième liste, s'étendant de 1720 à 1727, a pour titre : « Mémoire des présens faits à l'église de Chek8timi. » On y voit signalés, entre autres, les dons suivans : « Un ruban magnifique pour la lampe », par Mme de Louvigny, *lieutenant du Roy* (?); « 3 belles peaux de Carib8 passées par le P. Laure »; « Le fusil et le capot neuf de Maratchikatix pour un calice »; « Un loup-cervier, par le bonhomme Peltier »; puis des martes (1), des renards, lous-cerviers, careajoux, castors. Pour 1725, on lit : « Un loup-cervier avec une martre... pour inviter le Père à hyverner à Chek8timi. » 1726 : « La croix du clocher nouveau (vraisemblablement à Chicoutimi) a été saluée de 33 martes par tous les sauvages charmés du coq. » On conserve, au musée du séminaire de Chicoutimi, le coq — d'un art un peu primitif — qui surmontait le clocher de la dernière chapelle du poste de Chicoutimi. N'est-il pas à croire que c'est là l'oiseau qui charma tellement les Montagnais de 1726 ?

LES ANNALES DES MISSIONS

Les Annales des missions sont la partie la plus importante, on le conçoit bien, du *Liber Miscellaneorum*. Elles sont divisées en trois sections.

La première, qui est courte, va de 1720 à 1726, et paraît avoir été rédigée par le P. Laure. Je n'en citerai que ce renseignement : « Le beau tabernacle et les deux ornemens verd et violet, blanc et rouge, ont été apportés à Chek8timi le 4^e juillet de 1726. — Après avoir peint le retable, la voûte, etc., j'ai célébré la première messe dans la nouvelle chapelle le jour de l'Assomption de 1726. Le bonhomme Pelletier s'y est confessé le premier, et J.-B. Amelin y a communifié le premier. »

La deuxième, qui va de 1740 à 1750, serait intéressante à résumer toute entière. J'en citerai seulement ces courts extraits : « L'automne 1749, M. Bigot, l'Intendant, m'accorda 200 livres pour mon église de Tadoussac, qui fut convertie et

(1) On écrit aussi, dans le registre : *marthes* et *martres*, et cela me console joliment, moi qui hésite toujours entre *marthe* et *martre*; mais je n'aurais jamais songé à la façon *marthe*.

fermée cette année. — L'automne 1750, monsieur Bigot m'ayant encore accordé 200 livres pour achever mon église, mon intention est qu'il partage avec M. Cocquart (?) les mérites de la messe qui se dira pour moi le jour qu'on célébrera à Tadoussac le fête de Ste Anne.»

Enfin, la troisième, 1766-1775, est toute écrite en latin, et fut rédigée par le P. de la Brosse. Elle se termine brusquement par cette phrase : « Inde Tadussacum nonis Maii profectus, civili grassante bello. » Dans les archives de l'Archevêché, il existe une copie des deux-tiers de cette relation ; elle a été publiée, en 1888, dans l'*Union libérale* de Québec. Le texte de cette copie finit brusquement, elle aussi, par une phrase incomplète. Voici, en tout cas, pour l'utilité des apôtres de la Tempérance, un extrait de ce journal ; « Per id tempus (1774), scilicet octavo kal. Septemb. (insigne ebriosis exemplum !) tres silvicolæ ab Anglis accepta aqua viva, tempore, æquoreque placidissimo, ebrii (ut putatur) aquis præfocati tremendo nimis iudicio sistuntur. »

Il y aurait à faire, de tous ces récits des missionnaires, maintes citations intéressantes ; mais cela ne se peut en ce moment. Il y a notamment, dans le journal de 1735, le rapport de la capture d'une baleine, vers les Ilets de Jérémie, que je publierai ailleurs.

L'HISTOIRE DU *Miscellaneorum Liber*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le cahier lui-même fut donné aux missions par Madame Le Carlier, en 1686. — En haut de la première page se trouve la note suivante, écrite par le P. de Crepieul : « Expleto libro veteri in domo S. Caroli ad lacum Sti Jôis Peok8agamy, in hoc poterunt inscribi Nomina Baptizatorum Tadussacensi. S. J. » Le premier acte inscrit est du P. Bonaventure Fabvre ; c'est l'acte d'un baptême conféré « in missione Sti Caroli vulgo Metabetch8an ad Lacum S. Joannis vulgò peok8agamy. » La date est celle du 30 octobre 1691. — Tout cela, pour autant que l'on peut lire cette écriture presque effacée. — La dernière date inscrite est du 27 mars 1780 : celle de la première communion, à Tadoussac, de Jean-Paul Amisku. Cette inscription est de la main du P. de la Brosse, qui mourut le 11 avril 1782, et fut le dernier des missionnaires.

res jésuites du Saguenay. — Depuis 1782, ce fut le clergé du diocèse de Québec qui desservit, par des visites annuelles, les missions de la côte nord du Saint-Laurent.

Que devint le *Miscellaneorum Liber* après la mort du P. de la Brosse ? Il faut se résigner à n'en rien savoir. Il est bien à présumer que si les prêtres qui desservirent la côte nord depuis 1782 avaient eu connaissance de ce précieux registre, ils auraient eu soin de l'apporter à Québec, pour assurer sa conservation.

A certain endroit du registre, une notice de trois pages raconte en abrégé les missions des Récollets dans le bas Saint-Laurent, et contient à ce sujet une citation de l'abbé de Latour. A la suite de cette notice, quelqu'un a écrit cette note : « Cette notice paraît être de l'écriture de feu M. Paquin, curé de Saint-Eustache. » Je ne suis pas en mesure de dire quel était ce M. Paquin.

M. F. Boucher, curé de l'Ange-Gardien et plus tard de Saint-Ambroise de Lorette, et l'un des missionnaires séculiers du Saguenay, trouva le *Misc. Liber* aux Ilets de Jérémie, en 1836. N'est-ce pas merveille que ce trésor de nos annales religieuses ait été ainsi conservé, en ce petit poste de la rive nord du Saint-Laurent, durant les 54 ans qui s'étaient écoulés depuis la mort du dernier des Jésuites missionnaires du Saguenay !

Quand le *Misc. Liber* a-t-il été apporté à l'Archevêché de Québec ? Il n'y a rien qui puisse nous renseigner là-dessus. Cela a dû retarder, en tout cas, puisque l'Auteur de l'*Analyse* de Chicoutimi exprime l'avis, comme je l'ai dit déjà, que ce registre « devrait être déposé chez l'Evêque de Québec. » C'est lui qui, au commencement de son résumé, nous apprend que M. Boucher a rapporté le registre de l'un de ses voyages au Saguenay, et qui prit soin d'y inscrire « le nombre 1836-J. M. J. pour le reconnaître plus certainement », inscription que porte en effet l'intérieur du premier plat.

Ce que l'on sait seulement, sur l'époque où le *Misc. Liber* s'est trouvé dans les archives de l'Archevêché, c'est qu'il y était toujours bien en 1864. En effet, le *Rapport sur les Missions du diocèse de Québec*, Mars 1864, N^o 16, contient une *Notice historique sur la Mission de Sainte Croix* (dont l'on

fit aussi un tirage à part, en 1864, sous le même titre), où l'on peut lire textuellement (pp. 44-45) toute la page 155 du *Misc. Liber*, laquelle a été écrite par le P. Laure (décédé aux Eboulements le 22 novembre 1738.)

UNE NOUVELLE CHARGE CONTRE LES COPISTES

Seulement, que vois-je ! Encore ici des inexactitudes de copiste ! Copie-t-on donc toujours négligemment ! Et pourtant, ce ne doit pas être un écolier qui, ainsi qu'il en a été pour la copie de l'Analyse de Chicoutimi, a transcrit cette page du *Miscellaneorum Liber*. Moi qui avais la candeur de penser que les copies étaient toujours exactes ! voilà que, dès la première fois de ma vie que je me plonge dans la poudre des documents, je constate aussitôt deux exemples de copies infidèles, et pourtant faites sans aucun doute avec la meilleure foi du monde ! Etonnez-vous après cela qu'il y ait, sur les mêmes faits, des divergences chez les historiens, qui font dire aux documents des choses parfois si différentes. Et je comprends que l'auteur du travail sur les Monographies paroissiales que publiait la *Semaine religieuse* le 30 septembre dernier, ait recommandé avec une telle insistance de « toujours remonter aux sources »... — Ce n'est pourtant pas qu'il y ait tant d'infidélités dans ces deux pages (44-45), que je viens de mentionner, du *Rapport sur les Missions* (N° 16, mars 1864). Mais il ne devrait pas y en avoir une seule ! En tout cas, voici la liste de ces inexactitudes :

Page 44. 1° Le P. Laure, pour l'année 1720, écrit que sa maison a été bâtie, à Chicoutimi, par Chatelleraux. Puis il termine ainsi : « La croix fut faite » — *par le même*, se permet d'ajouter je ne sais quel copiste. Il faut pourtant bien admettre que l'on ne doit rien ajouter, de son crû, aux textes qu'on reproduit !

2° Jean Balère, désigné comme *gascon* par le P. Laure, est dit *garçon* dans le *Rapport* !

Page 45 (1725-27). — On y écrit : Jean Pilote, au lieu de Jean Pilotte ; *livrée* (en parlant de l'église) pour levée ; Montauban, au lieu de Montauband ; 4 juillet 1726, au lieu de : 4 juillet de 1726 ». — « Après avoir peint le retable, la voûte,

etc. . . »; or, dans le *Rapport*, on supprime sans cérémonie cet etc.

Enfin, toujours en cette page 45, on cite en français, et sans dire que l'on traduit du latin, un passage du P. Laure. Pour montrer avec quel soin on a fait cette traduction, je vais la mettre ici en regard du texte original :

P. LAURE.

« . . . Coepta est domus (1) hæc nostra altera, 20 aprilis ejusdem anni 1728, a solo Petro Montauban optimo et constanti adolescente, juvante me — perfecta est juvantibus La8chin8, Mavatach Pik8ar8ich cæterisque nostris silvestribus imprimis Carolo Peltier, circa finem Octobris ejusdem anni; omnia ferme domûs interiora solus hisce manibus nocte dieque allaborans feci. Successores mei faxit, ut pro me orent tranquillioremque vitam vivant. Amen.

DU *Rapport sur les Missions.*

La charpente a été levée le 20 avril 1728 par Pierre Montauban excellent jeune homme rempli d'énergie. Il s'est fait aider par La8chin8 Mavatach, Pik8ar8ich, et nos autres sauvages surtout Charles Peltier, et l'a livrée vers la fin d'octobre; j'ai fait presque tout l'intérieur de mes propres mains, pour l'avantage de mes successeurs, leur demandant de prier pour moi, et leur souhaitant une vie plus tranquille. Amen.

(A suivre.)

V.-A. HUARD, ptre.

La vocation

D'un journal religieux de France, les sages réflexions suivantes :

Personne ne sait mieux ce qu'est la vocation que ceux et celles qui jouissent de cette faveur. Comment l'appel divin a-t-il retenti? Ce sont des circonstances intimes que chacun se plaît à se rappeler. On est frappé du mépris et de l'éloignement que ces jeunes gens et ces jeunes personnes affichent pour le monde; ils aiment à fréquenter les sacrements; ils goûtent des délices ineffables dans les longs moments qu'ils

(1) Il s'agit de la maison que s'est construite le P. Laure, à Chicoutimi, en 1728.

passent au pied des autels, dans la lecture des livres de piété. On comprend combien les parents tiennent à conserver auprès d'eux des enfants aussi sages, aussi prévenants, aussi dévoués. On comprend combien les prêtres des paroisses désirent garder dans leur bercaïl des jeunes gens, des jeunes filles aussi vertueux, aussi bien disposés, en faire d'exemplaires chefs de famille qui continueront les pratiques de la religion.

Et pourtant il faut bien reconnaître avec tous les théologiens que des parents et des prêtres qui se laisseraient diriger par de pareilles considérations et qui ne favoriseraient pas une vocation à l'état ecclésiastique ou à l'état religieux assumeraient une terrible responsabilité. Car enfin les vocations viennent de Dieu : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, dit le Seigneur, mais c'est moi qui vous ai choisis. » Ils vont donc contre les desseins de la divine Providence ceux et celles qui détournent ces âmes de la voie dans laquelle le bon Dieu les appelait. Par suite, ils privent ces âmes de toutes les grâces que le Seigneur leur réservait si elles avaient obéi à sa voix.

Et voilà comment des personnes, qui étaient des modèles de toutes les vertus pendant qu'elles se préparaient à exécuter les desseins de la divine Providence, sont devenues de misérables créatures quand elles ont abandonné la voie que le Seigneur leur traçait ; elles étaient sages parce que Dieu leur accordait les grâces dont elles avaient besoin, et, une fois qu'elles ont abandonné le Seigneur, elles ont constaté que le Seigneur les abandonnait aussi ; et ces personnes, sur lesquelles on fondait de si magnifiques espérances, sont devenues pour elles-mêmes extrêmement malheureuses, puis pour leur famille et leur paroisse des objets de honte et de scandale. On ne tarde pas à exprimer les regrets les plus amers, à éprouver les remords les plus cuisants ; c'est trop tard, la vocation est perdue, Dieu s'est retiré, comment réparer ?

Et aussi que de bien auraient réalisé ce prêtre, ce religieux, cette religieuse dans la situation que la divine Providence leur réservait ! Et tout ce bien, immense sans doute, n'a pas été réalisé. Qui a été l'obstacle aux desseins de la divine Providence ? On comprend combien est effrayante une pareille responsabilité.

Et quand même ces personnes se conserveraient sages et

pieuses dans le monde, comment arriveront-elles à être ce qu'elles seraient devenues dans l'état religieux ou dans l'état ecclésiastique? Par conséquent, quel tort énorme on leur cause en les détournant! Il serait dans une illusion vraiment étrange celui qui s'étonnerait des dispositions qu'une personne manifeste pour la piété. La Sainte Ecriture ne nous dit-elle pas qu'il en est qui sont destinés à être apôtres, d'autres à être évangélistes, etc. ? Dans le monde, n'en est-il pas qui ont du goût, des aptitudes pour être médecins, avocats, etc ? d'autres pour être menuisiers, pâtisseries, etc ? On dirait à un avocat de devenir médecin, il répondrait, et avec raison, que ce n'est pas dans ses goûts. On disait à une mère de famille qui s'opposait à la vocation religieuse de sa fille : « Vous vous êtes mariée, vous avez bien fait ; si on vous avait forcée d'aller au couvent, auriez-vous accepté ? » Elle comprit et laissa sa fille suivre son attrait pour la vie religieuse.

Il en est ainsi, même parmi les animaux : si on sortait un poisson de l'eau pour le mettre dans du vin ou des liqueurs, on le ferait souffrir, et même périr. On a beau mettre un oiseau dans une cage dorée ou parfaitement ornée, cet oiseau préfère l'immensité de l'air. Il est donc nécessaire de laisser chaque être dans l'élément que la divine Providence lui a tracé.

Il est des vocations qui sont absolument décidées, et qui ne se laisseraient arrêter par aucun obstacle. Mais il en est qu'il faut savoir découvrir ; il en est qu'il faut encourager ; il en est à qui il faut imposer, en quelque sorte, une salutaire violence. Les épreuves, les malheurs sont quelquefois des moyens dont se sert la divine Providence pour inspirer le dégoût du monde, et faire comprendre la nécessité de recourir à Dieu. Il en est qui seraient restés dans le monde, si celui-ci leur avait fait meilleur visage.

Saint Thomas d'Aquin enseigne que l'état religieux convient aux pécheurs qui reviennent à Dieu sincèrement. N'est-ce pas dans cet état qu'ils trouveront les moyens les plus efficaces pour triompher de leurs passions, et expier leurs fautes ?

« Quand quelqu'un est consulté sur le choix d'un état de vie, dit saint François de Sales, il doit conseiller de choisir l'état qu'il aura désiré avoir embrassé quand il sera sur le

point de mourir, celui où il aura le plus de facilités pour amasser des mérites pour le ciel. » N'est-ce pas le meilleur conseil ?

Sous prétexte d'éprouver une vocation, faut-il faire languir dans le monde des âmes qui commencent à le quitter ? Voilà encore une question extrêmement pratique, et voici la réponse que donnent les saints qui avaient acquis une expérience consommée. Saint Vincent de Paul se hâte de répondre qu'on ne saurait donner, en ce genre, de conseils plus pernicieux. Et il ajoute : « Le siècle est-il le lieu où il faut rester pour s'éprouver ? Qu'on gagne au plus tôt un asile sûr. » Saint-Thomas d'Aquin dit que les invitations à une vie plus parfaite doivent être suivies sans retard. Et saint Jean Chrysostome affirme que « quand le démon ne peut pas détourner quelqu'un de la résolution de se consacrer à Dieu, il cherche au moins à lui persuader d'en différer l'exécution, espérant toujours qu'il finira par lui faire abandonner sa vocation ». Et, en effet, combien de fois, par de tels retards, l'ennemi n'est-il pas parvenu à faire perdre la grâce de la vocation à ceux et à celles qui en avaient été favorisés. C'est pourquoi saint Jérôme, s'adressant à quiconque est appelé à sortir du monde pour se donner à Dieu, le presse de s'en échapper au plus vite. Voilà le langage des saints ; voilà les raisons qu'ils donnent. Qui vaut-il mieux écouter ? Les saints ou le monde ?

Et c'est le prêtre qui a reçu la mission de diriger les âmes, de les instruire, de les former. On comprend qu'il ne suffit pas que Dieu appelle des âmes à l'état ecclésiastique ou à l'état religieux : il faut que ces âmes trouvent des interprètes autorisés de la vocation divine, des distributeurs clairvoyants des grâces de lumière et de force que Dieu tient en réserve pour ces privilégiés, et qu'il ne faut pas que l'on puisse renouveler cette plainte du prophète : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.*

En terminant ces considérations, il sera avantageux de relire les pensées que le R. P. Georges, provincial des Pères Rédemptoristes, à Paris, exprimait dans la Revue si appréciée des Pères Rédemptoristes : « Pourquoi les religieux sont-ils persécutés, expulsés, traités comme les pirates scélérats ? Sont-ils relâchés, dissolus ? Ces vices, s'ils en étaient coupables,

bien loin de leur attirer des tracasseries judiciaires, leur mériteraient plutôt des égards. Dira-t-on que cette persécution est un châtement ? Dieu, qui trouve des taches dans ses anges, n'en surprend-il pas dans les personnes qui lui sont consacrées ? Sont-elles assez pures, assez pauvres, assez vertueuses ? Se tiennent-elles à la hauteur de leur sublime vocation ? N'y eût-il, dans la masse, qu'un nombre restreint d'âmes médiocres et tièdes, ce serait déjà trop, et nous comprendrions que le Seigneur, dans le but de les convertir et de promouvoir dans son Eglise un renouvellement universel, permette à la tempête actuelle de sévir. Mais il existe d'autres raisons : Jésus a voulu faire de ses prêtres, de ses religieux et religieuses, les coopérateurs de sa Rédemption. Or, c'est par la croix que Jésus a sauvé le monde, et il faut que l'Eglise emploie les mêmes moyens. Mais n'oublions pas la parole du divin Maître : « J'ai vaincu le monde », et les prêtres travailleront plus que jamais à procurer la gloire de Dieu. »

Bibliographie

— *Lettre d'un jeune religieux, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins à l'un de ses anciens condisciples au Séminaire de X***. Québec.*

Pour se procurer cette jolie brochure, il suffit de la demander au Monastère des Capucins à Limoilou, Québec : et cela est vraiment l'idéal du bon marché. En outre, et surtout, la lecture en est intéressante et même prenante, — si bien que les jeunes gens qui auraient trop peur de la vie de Capucin, feraient bien de ne pas même feuilleter cette plaquette.

— *Daily Communion*, by Rev. Louis F. Schlathoelter, Troy, Mo., U. S. For sale by Columbia Publishing Co., 96 Mason st., Milwaukee, Wis., U. S. L'ex., 5 cts franco, la dz., 40 cts.

Cette brochurette de 32 pages, dont le titre dit assez le sujet, en est à son 110^e mille : ce qui est un idéal succès pour une publication sérieuse. Ce petit traité est écrit en une langue très simple et semble très propre à faire beaucoup de bien. Nous voudrions le voir traduit en français, pour l'usage de nos compatriotes.